



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

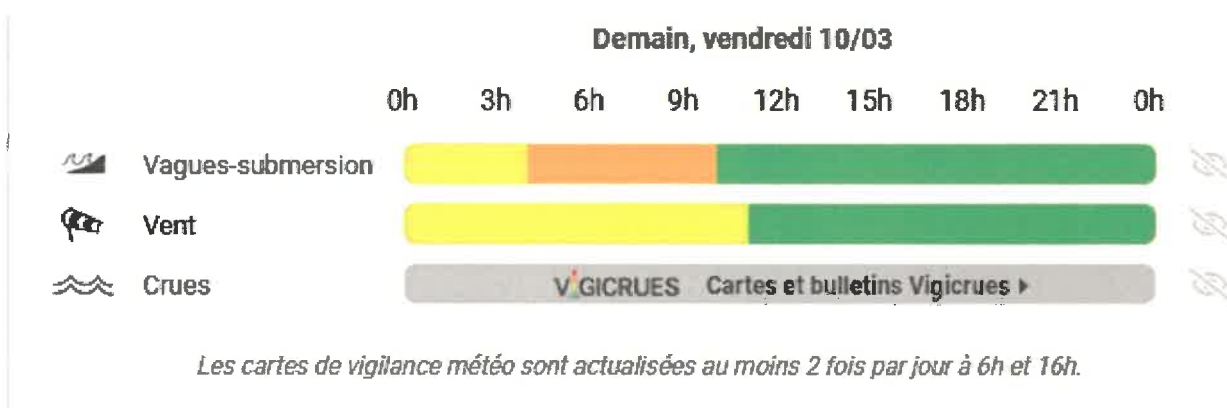
ALERTE METEOROLOGIQUE de niveau

ORANGE VAGUE SUBMERSION MARINE JAUNE VENT VIOLENT

DESTINATAIRES : cf listings GALA mairies + GALA ALERTE METEO services + opérateurs + sécurité civile

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants :
VAGUE SUBMERSION MARINE, VENT VIOLENT en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises :
- par METEO-France

Les horaires des périodes à risque sont synthétisés dans les bulletins météo



EVOLUTION + CONSEQUENCES POSSIBLES + CONSEILS DE COMPORTEMENT : **Cf le bulletin de Météo France (horaires des périodes à risques par phénomène)**

1) **Phénomène Vague Submersion marine**

Des vents forts sont à l'origine de fortes vagues en provenance du Sud-Ouest ce soir, puis du Nord-Ouest demain.

Les conditions atmosphériques sont à l'origine d'une surélévation du niveau de la mer (surcote), qui se rajoute à des niveaux marins élevés dans un contexte de forts coefficient de marée (90 pour la pleine mer à Brest vendredi 6h30).

La combinaison de ces deux phénomènes risque d'engendrer des submersions par franchissements de paquets de mer sur les parties exposées ou vulnérables du littoral.
L'intensité du phénomène est plus marquée au moment de la pleine mer.

2) **Phénomène VENT VIOLENT**

Pour la nuit de jeudi à vendredi : vent assez fort à fort, d'Ouest à Sud-Ouest. Avec des rafales atteignant, 95 km/h, la nuit.

Le vent bascule à l'Ouest à Nord-ouest en se renforçant à nouveau.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires :

- ✓ **De prendre toutes mesures de prévention des risques :**
 - **Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ;** préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
 - **Alerter / informer la population** du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement

- **Alerter les gestionnaires de campings à risque et prendre les mesures appropriées,**
- **Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.**
- **Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.**
- **Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.**

✓ **De consulter, régulièrement pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.**

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- ✓ **De prendre connaissance du bulletin de prévision ci-joint (bulletin vigicrues et de vous informer régulièrement sur :**
 - **la météo :** www.meteofrance.com
 - **VIGICRUES :** <https://www.vigicrues.gouv.fr>
 - **les vagues (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) :** <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer)
 - **les conditions de circulation :** sur www.bison-fute.gouv.fr (notamment pour RN 12, 164 et 165) et <http://www.finistere.fr/Inforoute29>

- ✓ **De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.**

Fait à Quimper, le 09 mars 2023 à 16h45

Le Préfet
Pour le préfet
La cheffe du pôle planification et gestion de crise



Sophie Le Maillot